

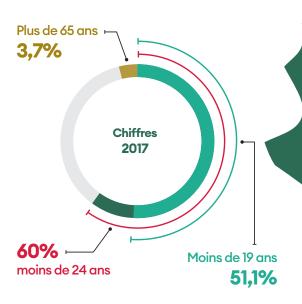
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins

CHIFFRES CLÉS*

Chiffres 2022

8 095 498 habitants

51,3%





PLAN D'ACTION NATIONAL BUDGETISÉ DE LA PLANIFICATION FAMILIALE 2023-2026 DU TOGO

RÉSUMÉ

Selon les données du cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), le Togo, un pays d'Afrique de l'Ouest, compte une population estimée à 8 095 498 habitants en 2022.

La démographie togolaise se distingue par sa jeunesse et sa féminité marquée, avec 51,3 % de femmes. Les projections de l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques et Démographiques (INSEED) en 2017, montrent que les jeunes de moins de 19 ans représentent une part significative, soit 51,1 % de la population totale, tandis que les moins de 24 ans comptent pour 60 %. En revanche, les personnes âgées de plus de 65 ans ne représentent qu'une fraction modeste, soit 3,7 % de la population en 2017.

Répondant aux besoins croissants de sa population, le Togo a récemment réalisé des progrès dans l'accès à la contraception. Cela s'est traduit par une augmentation significative de la prévalence contraceptive, passant de 16,1 % en 2012 à 26,3 % en 2022. Malgré ces avancées, des défis subsistent dans ce domaine, exigeant des efforts continus pour combler les lacunes et atteindre les objectifs ambitieux en matière de planification familiale. C'est dans cette optique qu'a été élaboré le nouveau Plan d'Action National Budgétisé de Planification Familiale pour la période 2023-2026, visant à améliorer l'environnement sociosanitaire et économique du pays.

OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES

Le Plan d'Action National Budgétisé 2023-2026 élaboré de façon participative va permettre de promouvoir durablement la santé des populations et le développement social à travers le renforcement du niveau du capital humain et l'amorce de la transition démographique.

Dans cette optique, il entend contribuer à l'amélioration de la santé de la population en générale et en particulier les adolescents et jeunes par l'accroissement du taux de la prévalence contraceptive moderne chez toutes les femmes.

Le PANB 2023-2026 vise à rehausser le taux de prévalence contraceptive moderne de

- 26,3% en 2022 à 32% en 2026 chez les femmes en union
- 23,2% en 2022 à 29,5% en 2026 chez toutes les femmes.

^{*} cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5)

PROJECTION RÉGIONALE DE PRÉVALENCE CONTRACEPTIVE MODERNE

[scénario moyen]

en %		2022	2023	2024	2025	2026	2027
	National	23,20	24,78	26,35	27,93	29,50	31,08
1	Savanes	16,60	18,18	19,75	21,33	22,90	24,48
ı	Kara	27,60	29,18	30,75	32,33	33,90	35,48
ı	Centrale	27,20	28,78	30,35	31,93	33,50	35,08
ı	Plateaux	23,40	24,98	26,55	28,13	29,70	31,28
ı	Maritime	20,80	22,38	23,95	25,53	27,10	28,68
ı	Grand Lomé	24,30	25,88	27,45	29,03	30,60	32,18

LES CINQ OBJECTIFS STRATÉGIQUES



Accroître la demande d'informations et de services de PF auprès des femmes, des adolescents et des jeunes, en améliorant l'environnement favorable à la PF grâce à un engagement fort de la part de l'ensemble des acteurs clés.



Garantir la couverture en offre de services de PF et d'accès aux services de qualité en renforçant la capacité des prestataires publics, privés et communautaires et en ciblant les jeunes des zones rurales et enclavées.



Assurer la sécurisation des produits contraceptifs en tout temps à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et leur disponibilité par le renforcement des capacités en quantification, en planification des approvisionnements, en gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique de PF à tous les niveaux.



Garantir un environnement favorable pour la PF à travers le renforcement des activités de plaidoyer auprès des décideurs et des leaders administratifs, traditionnels, religieux et des élus, la distribution et la mise en œuvre des documents politiques, normes et protocoles de PF, le renforcement et la pérennisation du financement de la PF.



Renforcer le cadre de coordination des acteurs de la PF à tous les niveaux et améliorer le suivi et l'évaluation en renforçant le système de collecte et de traitement des données, les audits, les supervisions, la recherche-action.

LES 5 AXES STRATÉGIQUES

Ces axes comprennent la coordination, le suivi et évaluation ; les politiques et l'environnement habilitant ; la sécurisation des produits contraceptifs ; l'offre et l'accès aux services et la création de la demande.

Chaque axe est détaillé en actions prioritaires, activités, indicateurs de résultat assortis d'un échéancier précis en annexe du présent document.

Coordination suivi et évaluation



- Renforcement de leadership et de la coordination en PF
- Renforcement du mécanisme de suivi supervision et évaluation des interventions en PF
- Renforcement des capacités en assurance qualité des données à tous les niveaux
- Renforcement de l'unité de recherche
- Renforcement de la publication des succès et bonnes pratiques sur la PF

Politiques et environnement habilitant



- Renforcement de l'accroissement du financement en faveur de la PF.
- Dissémination de la loi SR
- Révision de la loi SR de 2007 et élaboration des textes d'application de la loi SR révisée

Sécurisation des produits contraceptifs



- Renforcement des capacités des acteurs de la chaine d'approvisionnement sur la gestion des produits SR/PF
- Renforcement de la distribution jusqu'au dernier kilomètre
- Renforcement du système intégré sur la gestion logistique
- Renforcement de la pharmacovigilance pour les produits SR/PF

Offre et accès aux services



- Renforcement des capacités des formations sanitaires publiques et privées en PF (pour FS offrant des services PF, pour FS n'offrant pas les services PF, pour les situations d'urgence humanitaires, pour la prise en charge des groupes vulnérables)
- Promotion des autres initiatives de distribution de produits contraceptifs au niveau communautaire (clinique mobile, stratégie mobile, JPO, distribution au niveau des ateliers, etc.)
- Renforcement de la disponibilité du personnel de qualité
- Renforcement des formations sanitaires en matériels et équipements
- Renforcement de l'offre de services SR/PF intégrant l'approche genre et droits humains
- Actualisation et mise en œuvre des standards de services adaptés aux adolescents et jeunes dans les formations sanitaires
- Mise en œuvre du référentiel des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes dans les établissements scolaires et centres de jeunes
- Renforcement des mesures de subvention des frais des services PF

Création de la demande



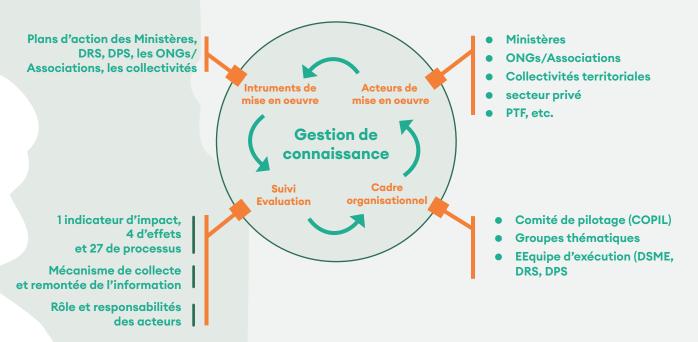
- Renforcement de la communication en SR/PF en faveur des cibles (femmes et hommes y compris les groupes marginalisés à savoir les adultes en situation carcérale, les personnes handicapées, déplacées)
- Renforcement des compétences des acteurs pour la communication efficace en SR/PF en faveur des différentes cibles
- Renforcement des campagnes de promotion des services de SR/PF en faveur des adolescents et jeunes et des groupes marginalisés
- Renforcement des compétences des acteurs pour la communication efficace en SR/PF en faveur des adolescents et jeunes et des groupes marginalisés
- Renforcement de la promotion des interventions à haut impact pour la création de la demande et le changement social de comportement

MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION

Pour assurer la mise en œuvre du PANB 2023-2026, de façon efficace, il sera élaboré un plan spécifique de suivi et d'évaluation. En plus d'une évaluation à mi-parcours qui sera réalisée en 2025 et des revues annuelles, une évaluation finale aura lieu au cours de l'année 2026.

Le processus de mise en œuvre du PANB 2023-2026 repose sur un système formel de gestion des connaissances pour une visibilité globale et sûre des interventions, des succès, des bonnes pratiques et des lecons apprises. Ceci nécessite un mécanisme de suivi et de remontée des données efficace, une documentation permanente des activités et du processus, leur stockage, leur partage, leur diffusion et leur utilisation pour une amélioration continue des résultats.

De même, la plateforme de la Communauté de pratique (CdP ou CoP) sur la PFPP intégrée à la SMNI et nutrition sera utilisée pour renforcer aux niveaux national et régional la gestion des connaissances et la capitalisation.



BUDGET PANB

La budgétisation du PANB s'est faite sur la base des référentiels de couts applicables au Togo. Le coût total du PANB 2023-2026 s'élève à Quatorze milliards quatre cent quarante-trois millions cinq cent soixante-dix mille quatorze (14 443 570 014) francs CFA soit 23 296 081 US dollar. Les intrants et consommables représentent 55% de l'ensemble du budget.

	Libellés	2023	2024	2025	2026	Total	Poids 1	Poids 2
Axe 1	Création de la demande	127 166 323	529 211 333	369 063 333	338 363 333	1 363 804 323	21%	9%
Axe 2	Offre et accès aux services	69 525 000	808 328 334	718 538 333	748 778 333	2 345 170 000	36%	16%
Ахе 3	Sécurisation des produits	-	343 197 200	290 097 200	288 997 200	922 291 600	14%	6%
Ахе 4	Politique et environnement habilitant	-	73 400 000	117 690 000	18 800 000	209 890 000	3%	1%
Axe 5	Coordination, suivi et évaluation	-	529 077 733	574 977 733	540 627 733	1 644 683 200	25%	11%
Total A	xes	196 693 346	2 283 216 624	2 070 368 625	1 935 586 865	6 485 865 460	100%	45%
Produi	ts et consommables	1703 568 329	1 925 967 473	2 068 100 260	2 260 068 492	7 957 704 554		55%
Total ge	énéral	1 900 261 675	4 209 184 097	4 138 468 885	4 195 655 357	14 443 570 014		100%



